

1. *Débitrice:* **Cave du Prieuré SA**, Avenue du Cloître 26,
1860 **Aigle**
2. *Remarques:* A vous, tous tiers intéressés.
Le président du Tribunal de l'arrondissement de l'Est vau-
dois statuera en son audience du jeudi 5 décembre 2002, à
14 h 05, à Vevey, au tribunal d'arrondissement, rue du Sim-
plon 22, sur la requête d'homologation du concordat dépo-
sée par Caves du Prieuré SA.
Les créanciers intéressés peuvent se présenter à cette audi-
ence pour y fournir tous renseignements utiles sur la situa-
tion de la débitrice.

Tribunal d'arrondissement de l'Est Vaudois
1800 Vevey 1